



Commission d'Arbitrage et Lois du Jeu

SAISON 2008 - 2009

**Uniformisation de certaines règles du jeu
Non appliquées convenablement**

**MANUEL
POUR
JUGES DE LIGNES**

**Collège National des Arbitres
Avril 2009**

1. FORMALITÉS

Les règles officielles de volleyball qui régissent le domaine de compétence des juges de lignes, définissent dans la règle 27 leurs emplacements (27.1) et leurs responsabilités (27.2). De plus, la règle 28.2 évoque leurs signaux officiels effectués au moyen d'un drapeau, comme représentés dans le diagramme 12

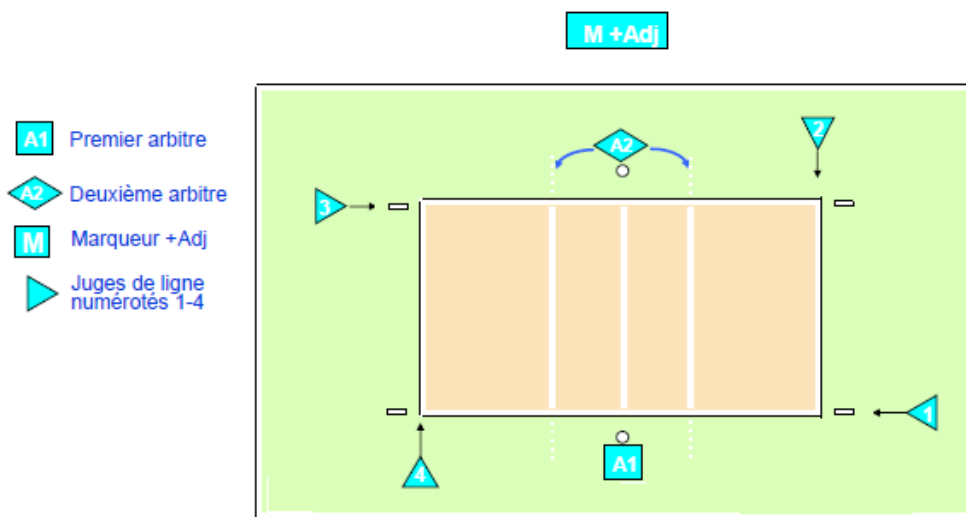
2. EMBLACEMENT SUR LA SURFACE DE JEU

AVANT LA RENCONTRE

Les juges de lignes doivent être présent près de la table de marquage au moins 30 minutes avant le début de la rencontre.

Après la présentation des équipes et des arbitres, et avant le début de la rencontre, chaque juge de ligne se place à l'un des quatre angles du terrain de jeu, désignés par L1 – L2 – L3 –L4:

EMPLACEMENT A 4 JUGES DE LIGNES



PENDANT LA RENCONTRE

Les juges de lignes se placent à une distance de 1 et 3 mètres de chaque angle, dans le prolongement de la ligne qu'ils contrôlent:

- **L1** à la droite du premier arbitre (A1), afin de contrôler la ligne latérale;
- **L2** à la gauche du deuxième arbitre (A2), afin de contrôler la ligne de fond et les joueurs au service;
- **L3** à la droite du deuxième arbitre, afin de contrôler la ligne latérale;
- **L4** à la gauche du premier arbitre, afin de contrôler la ligne de fond et les joueurs au service.

Ces positions sont gardées durant toute la rencontre.

APRES LA RENCONTRE

Les juges de lignes ne se rendent avec les arbitres près du filet, mais directement vers la table de marque

3. RESPONSABILITES

Les juges de lignes travaillent ensemble avec le premier arbitre, auquel ils transmettent des indications relatives à des fautes faisant partie de leur domaine de compétence (règle 27.2).

Le premier arbitre peut utiliser les informations reçues par les juges de ligne afin de décider de la nature d'une faute.

Les signaux officiels effectués au moyen d'un drapeau doivent être sûrs et clairs; les juges de lignes doivent s'assurer que leurs signaux ont été remarqués par le premier arbitre. Celui-ci peut en cas de doute demander une répétition du signal.

Lorsque le premier arbitre n'est pas d'accord avec une décision prise par un juge de ligne et prend de ce fait une autre décision, le juge de ligne ne doit pas insister mais se remettre calmement en position " **de repos** ", sans laisser paraître une éventuelle contrariété.

Si des juges de lignes montrent des signaux se contredisant, le premier arbitre a le droit de décider seul.

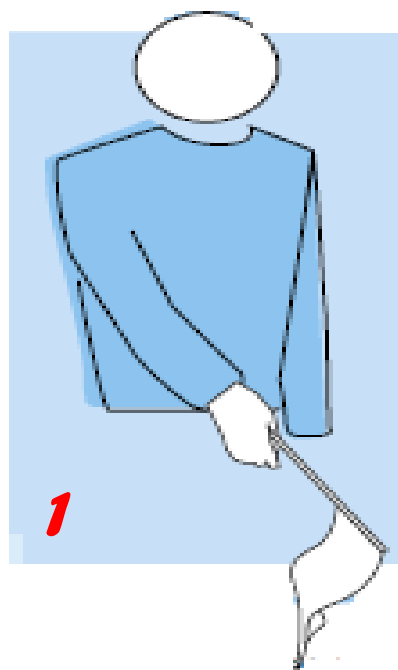
Les juges de lignes doivent avoir des drapeaux uniformes (40 x 40 cm), dont la couleur se distingue nettement de celle de la surface de jeu. Les signaux à exécuter sont les suivants:

a) BALLON « DEDANS » (signal 1)

Lorsque le ballon touche le sol du terrain de jeu, compris les lignes le délimitant.

Ce signal doit être indiqué par le juge de ligne contrôlant la ligne située le plus près de l'impact du ballon au sol.

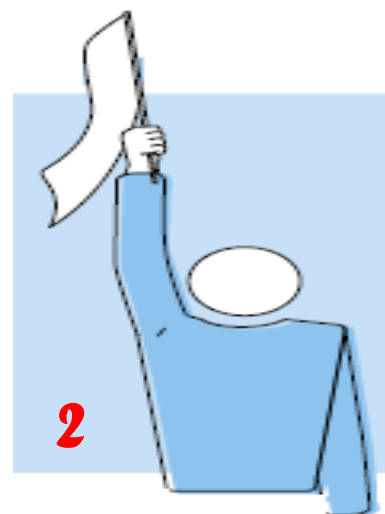
Si le ballon touche le sol exactement dans l'angle d'une ligne de fond et d'une ligne latérale, le signal doit être exécuté par le juge de ligne situé le plus près de l'angle.



b) BALLON « DEHORS » (signal 2)

Lorsque le ballon touche le sol entièrement à l'extérieur du terrain de jeu, mais encore à proximité des lignes le délimitant, ou lorsque le ballon touche l'antenne (exception: voir d) .

Ce signal doit être indiqué par le juge de ligne contrôlant la ligne située le plus près de l'impact du ballon au sol.



c) **BALLON « TOUCHE »** (signal 3)

Lorsque le ballon a été touché par des bloqueurs ou par un joueur de l'équipe en réception ou en défense et après qu'il ait touché le sol à l'extérieur du terrain de jeu et du même côté.

Ce signal doit être indiqué par le juge de ligne contrôlant la ligne située le plus près de l'impact du ballon au sol.

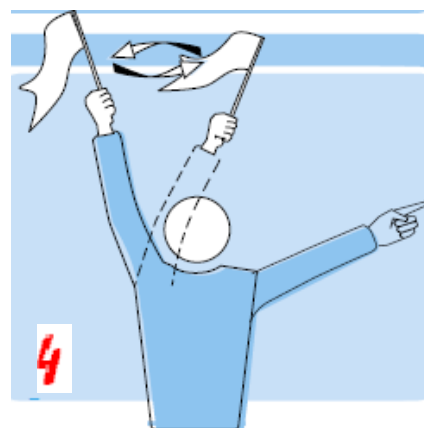


Si un bloqueur est touché par le ballon et que celui-ci touche ensuite le sol (ou un objet) à l'extérieur du terrain de jeu et du même côté, le signal doit être indiqué par tous les juges de ligne ayant vu le contact.

d) **BALLON « HORS JEU »** (signal 4)

1) Lorsque le ballon franchit le plan vertical du filet à l'extérieur de l'espace de passage vers le camp adverse ou touche l'antenne, les câbles, le poteau ou le filet à l'extérieur de la bande de côté.

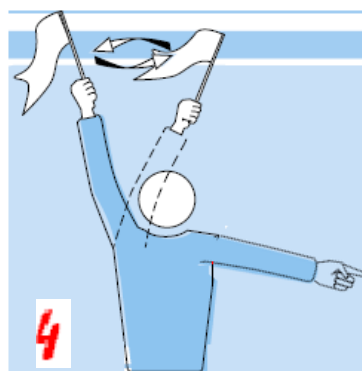
2) Lorsque le ballon touche le sol après avoir franchi le plan vertical du filet entièrement ou partiellement à l'extérieur de l'espace de passage vers la zone libre de l'adversaire, ou qu'il n'est pas renvoyé par la même équipe entièrement ou partiellement en dehors de l'espace de passage du même côté du terrain de jeu.



Ce signal doit être indiqué par le juge de ligne contrôlant la ligne latérale où se déroule l'action .

d) **SERVICE** (signal 4)

Lorsque le joueur au service touche, au moment de la frappe du ballon ou de son envol pour un service smashé, le terrain de jeu y compris la ligne de fond ou le sol à l'extérieur de la surface de service. Il devrait de plus également montrer la ligne du doigt.



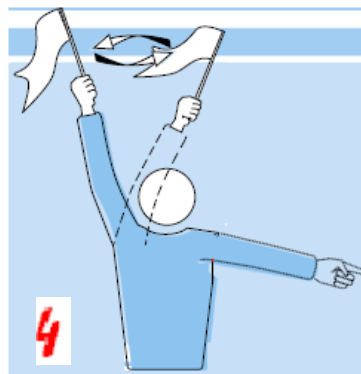
Ce signal doit être indiqué par le juge de ligne contrôlant la ligne de fond concernée.

e) **JOUEUR A L'EXTERIEUR DE SON CAMP**
AU MOMENT DU SERVICE (signal 4)

Lorsqu'un joueur (excepté le joueur au service) est à l'extérieur de son camp au moment de la frappe du service

Ce signal doit être indiqué par le juge de ligne contrôlant la ligne concernée. Il devrait de plus également montrer la ligne du doigt.

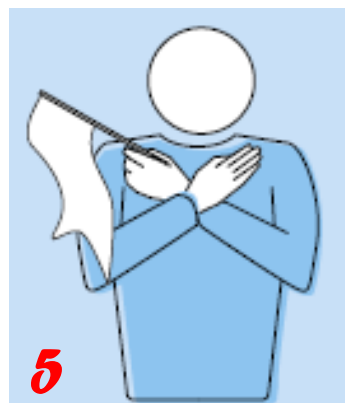
A préciser qu'il y a une faute dès qu'une partie du pied touche le sol à l'extérieur des limites du camp de jeu.



f) **JUGEMENT IMPOSSIBLE** (signal 5)

Lorsqu'un juge de ligne n'est pas en mesure d'évaluer une faute faisant partie de son domaine de compétence.

Ce signal doit être indiqué immédiatement, dès que le juge de ligne réalise qu'il ne peut se prononcer sur une situation tombant dans ses responsabilités.



4. **TECHNIQUE**

Comme les arbitres, les juges de ligne doivent se préparer avant une rencontre, afin d'atteindre le meilleur niveau de concentration et de condition personnelle pour une conduite de la rencontre de manière optimale.

Pendant la rencontre, les juges de lignes doivent être dans une position qui leur permet de juger correctement des situations tombant dans leur juridiction; si nécessaire, un juge de ligne peut se déplacer. Si au moment d'un service ou durant une action de jeu le juge de ligne risque de gêner un joueur, il doit se déplacer rapidement et de manière appropriée afin d'éviter toute interférence, même si cela occasionne une diminution temporaire de sa capacité de jugement.

Position du corps

Le volleyball est caractérisé par trois situations: actions de jeu, intervalles entre deux échanges et interruptions. Durant ces trois situations, le juge de ligne doit adopter différentes positions. Les interruptions comprennent les pauses entre les sets, les temps-morts, les remplacements, les interruptions imprévues ou prolongées, les demandes ou questions du capitaine en jeu aux arbitres, etc.

a) **Pendant les actions de jeu :**

Ceci est la phase la plus importante de la fonction de juge de ligne: la qualité de jugement dépend de la concentration et de la capacité à focaliser son attention sur un point ou une zone particulière, en bougeant légèrement et de manière appropriée.

Avant le coup de sifflet du premier arbitre autorisant le service, le juge de ligne devrait être en position " **de repos / d'attente** ". Le drapeau est appuyé le long d'une jambe et les jambes sont légèrement écartées.

Au moment du coup de sifflet, chaque juge de ligne prend une position lui permettant une concentration totale sur toutes les situations faisant partie de ses responsabilités (position " **de jeu** "):

- le juge de ligne contrôlant la ligne de fond de l'équipe au service doit s'assurer que le service est effectué correctement, en regard à la position des pieds du serveur au moment de la frappe du ballon;
- les autres juges de lignes observent tous les autres événements selon leurs attributions. Afin de juger correctement de telles situations, le juge de ligne doit d'abord suivre brièvement la trajectoire du ballon puis ensuite estimer son point de chute (in/out, à l'extérieur de l'espace de passage, contact avec l'antenne).

Durant un échange, chaque juge de ligne devrait garder la position du corps prise au moment du service et ne la modifier que légèrement en cas de besoin, en particulier pour améliorer l'angle de vision pour constater notamment un contact du ballon par les bloqueurs.

Afin de juger correctement, la technique d'anticipation est également essentielle durant un échange. Mais en raison des rapides changements de situations qui se suivent l'une à l'autre avec un ballon à grande vitesse, les juges de ligne doivent porter une attention particulière aux endroits ou zones ou l'action de déroule.

En vue d'augmenter leurs capacités d'attention, les juges de lignes doivent, outre l'indispensable entraînement physique et mental, adopter une technique leur permettant de vérifier continuellement les exigences tombant dans leur domaine de compétence, comme suit:

- Lorsqu'un échange se déroule dans le camp opposé, les juges de ligne contrôlant la ligne de fond doivent visualiser la ligne de fond et alternativement déplacer les yeux deux à trois fois de la ligne vers le ballon. Ceci conduit à une évaluation temporaire automatique de la distance entre la ligne de fond et l'action de jeu, de manière à ce que lorsqu'une attaque a lieu, les yeux fixent la ligne avant l'arrivée du ballon et après avoir vérifié si le ballon avait été touché ou non par les bloqueurs. Ceci se produit automatiquement, sans que la ligne ne doive encore être particulièrement cherchée avant de la fixer.

La difficulté de la fixation de la ligne est le problème majeur pour ces juges de ligne, en raison des mouvements de la tête et des yeux nécessaires pour transférer leur attention de l'action de jeu à la ligne de fond.

- Pour les juges de ligne contrôlant les lignes latérales, le même mouvement automatique pour évaluer la distance est nécessaire, mais l'évaluation de la ligne latérale à la droite ou à la gauche est dans ce cas simplifiée du fait qu'elle est devant le point de chute du ballon et ne nécessite dès lors pas de grands mouvements de la tête ou des yeux. L'une des difficultés majeures pour ces juges de ligne est de constater si le ballon a été touché par les bloqueurs ou s'il a franchi le plan vertical du filet à l'extérieur de l'espace de passage, en particulier lorsque cela se produit partiellement dans le prolongement imaginaire de l'antenne.

b) Intervalles entre deux échanges :

A la fin d'un échange, le juge de ligne effectuant un signal officiel doit maintenir celui-ci durant un instant et regarder en direction du premier arbitre, puis ensuite prendre la position " **de repos / d'attente** ", prêt à se concentrer pour le prochain échange.

Les autres juges de ligne qui ne sont pas impliqués dans le jugement de l'action qui vient de se terminer passent de la position " **de jeu** " à la position " **de repos / d'attente** ". Ils doivent eux aussi être prêts à se concentrer à nouveau pour le prochain échange.

c) Interruption entre les sets :

Pendant la pause entre les sets, les juges de ligne se rendent à l'arrière de la zone libre et se rejoignent deux par deux, afin de ne pas gêner l'échauffement des joueurs.

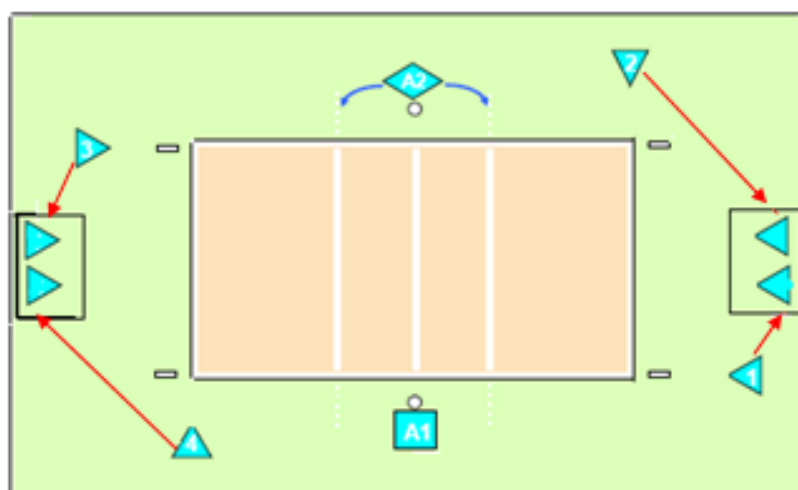
Durant les temps-morts, les remplacements et les demandes ou questions du capitaine en jeu, Ils maintiennent la position " **de repos / d'attente** " .

Au cas où le jeu serait interrompu temporairement, les juges de ligne se comportent comme durant une pause entre les sets. Si les arbitres décident de rejoindre leur vestiaire, les juges de lignes devraient également se rendre à leur vestiaire.

EMPLACEMENT PENDANT LES INTERRUPTIONS " ENTRE LES SETS "

M +Adj

-  Premier arbitre
-  Deuxième arbitre
-  Marqueur +Adj
-  Juges de ligne numérotés 1-4

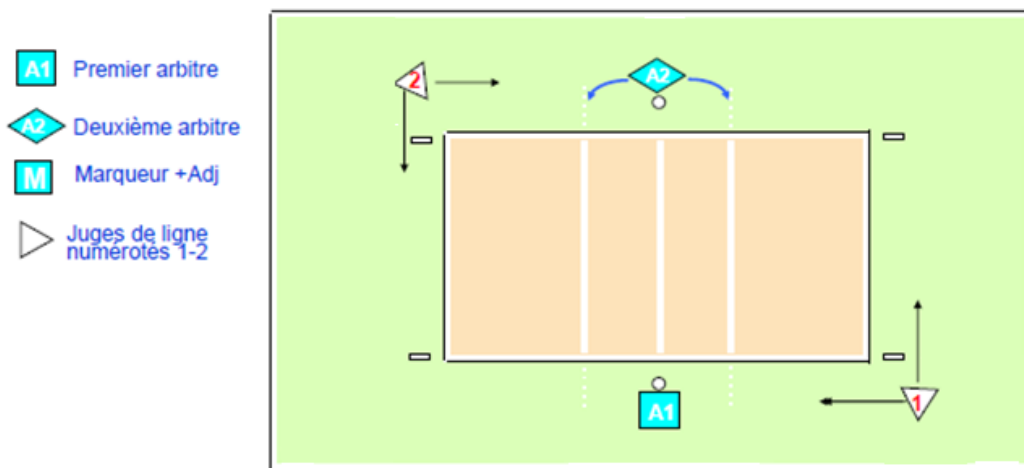


POSE : REPOS OU ATTENTE

5. ENGAGEMENT DE 2 JUGES DE LIGNES

Lors de l'engagement de deux juges de ligne seulement, ceux-ci se placent vers les angles situés à la droite de chaque arbitre, en diagonale et à une distance de 1 à 2 mètres de l'angle. Chacun contrôle ainsi la ligne de fond et la ligne latérale situées de son côté.

EMPLACEMENT A 2 JUGES DE LIGNES



EMPLACEMENT PENDANT LES INTERRUPTIONS " ENTRE LES SETS "

